



MAIRIE
DE
CUISEAUX ✠
71480

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 8 juillet 2021

B.P. 6 - Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-et-un, le huit du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en Mairie salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Maire.

Présents ; LEROY Christian ; JAILLET Françoise ; MAITRE Gilles ; ROCHET Annie ; GIANORA Gérard ; BACAER Julien ; BERTHAUD Emmanuel ; de COURTIVRON Gilles ; FAUVEY Audrey ; GEROLT Magali ; PONCET Jean-Michel ; RODOT Bertrand ; TOTA-FENIET Virginie ; UNY Fanny ; VULLIEZ Fabien.

Pouvoirs : MICHEL Ketty, pouvoir donné à GIANORA Gérard

JACQUES Pascal, pouvoir donné à MAITRE Gilles

RIVOIRE-JACQUINOT Carole, pouvoir donné à FAUVEY Audrey

SEVESTRE Delphine, pouvoir donné à JAILLET Françoise

Secrétaire : GEROLT Magali

Le Maire demande au conseil municipal la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour de la séance, relatif à la validation du règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022. Le conseil municipal donne son accord à cet ajout.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2021. (Document préalablement envoyé par mail) :

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 mai 2021.

Arrivée de Gilles MAITRE à 18h55

2/ Décisions du Maire (documents donnés sur table) :

Monsieur le Maire présente ensuite la liste des ventes soumises à l'avis de la Mairie de CUISEAUX et précise que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles présentées.

N°	Objet	date
2021-05-13	DIADPU - parcelle AC 158 - Grande Rue	20/05/2021
2021-05-14	DIADPU - parcelle AC 78 / AC 83 / AC 136 - Mont Bouchet	27/05/2021
2021-05-15	DIADPU - parcelle AD 428 - 18 Lotissement St Jérôme	27/05/2021
2021-05-16	DIADPU - parcelle AB 80 / AB 442 - 4 impasse du Donchoir	27/05/2021
2021-05-17	DIADPU - parcelle ZM 90 - 6 route de Dommartin	27/05/2021
2021-05-18	DIADPU - parcelle AB 334 / AB 388 - 21 rue de l'enfer / sous le Château	27/05/2021
2021-05-19	DIADPU - parcelle AC 35 - 7 chemin de Ronde	28/05/2021
2021-05-20	DIADPU - parcelles AB 202 et AB 207 - 41 rue Edouard Vuillard	01/06/2021
2021-05-21	DIADPU - parcelle AB 692 - 57 rue Saint Thomas	01/06/2021
2021-06-22	DIADPU - parcelles AB 725 et AB 726 - 8 chemin de l'Ermitage / Porte du verger	07/06/2021
2021-06-23	DIADPU - parcelle ZI 42 - Les Champs	22/06/2021
2021-06-24	DIADPU - parcelle AB 221 - 27 rue Edouard Vuillard	16/06/2021
2021-07-25	DIADPU - parcelles A 814 - A 815 - A 818 - 26 rue du Donchoir	05/07/2021
2021-07-26	DIADPU - parcelle ZK 39 – Chemin du Fonds de Saumoux	06/07/2021

Arrivée de Virginie TOTA FENIET à 19h

3/ Intercommunalité :

- Approbation du rapport de la CLECT :

Le Maire rappelle préalablement en quoi consiste la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de l'intercommunalité BLI et précise que le rapport 2021 fait état essentiellement de transfert de charges concernant les communes de la Chapelle Naude et de Ratte.

Le Maire commente principalement le fait que l'attribution de compensation définitive versée à CUISEAUX au titre de l'année 2021 est identique à celle perçue en 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT pour l'année 2021.

4/ Finances

- Reprise de compétence de la gestion du restaurant scolaire :

Annie ROCHET, 3ème adjointe, informe le conseil municipal que l'association du restaurant scolaire a tenu son assemblée générale le 24 juin dernier et que peu de parents étaient présents. A cette occasion, la décision d'arrêter la gestion du restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2021 a été prise. 2 liquidateurs ont été nommés pour finaliser la dissolution de l'association (Laurent BURTIN et Jessica FAVERGE). Cette décision a pour conséquence, si le conseil municipal donne son aval, la reprise de la gestion du restaurant scolaire par la Commune de CUISEAUX. Le conseil Municipal, à l'unanimité décide la municipalisation de la gestion du

restaurant scolaire par la commune de CUISEAUX à compter du 1^{er} septembre 2021.

- Intégration de l'excédent de liquidation de l'association du restaurant scolaire dans le budget communal :

Annie ROCHET précise alors que, compte tenu de la précédente décision, le conseil municipal doit donner un accord de principe quant à l'intégration de l'excédent de liquidation de l'association. Elle précise que son montant sera connu après paiement des factures en instance et reprise des impayés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'intégration de l'excédent de liquidation de l'association du restaurant scolaire à l'issue des opérations comptables restant à réaliser.

- Mise en place de la cantine à un euro :

Monsieur le Maire rappelle que le gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 € dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. La commune souhaite participer à la lutte contre la précarité alimentaire et donner à chaque enfant les moyens de la réussite, pour ce faire, elle a décidé d'instaurer une tarification sociale incluant le dispositif « la cantine à 1 euro ».

Le Conseil Municipal dans sa délibération n°2021-44 avait donné un accord de principe quant à la mise en place de ce dispositif.

Pour rappel une subvention de 3 euros est allouée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas facturé à 1 euro au moins aux familles d'enfants de classes pré élémentaire et élémentaire dans le cadre d'une tarification sociale.

La Commune de Cuiseaux bénéficiant de la DSR de péréquation s'avère être éligible au dispositif.

L'aide financière du gouvernement sera versée à la condition qu'une tarification sociale des cantines à 3 tranches minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1 euro.

Monsieur le Maire propose l'application d'une tarification sociale, à quatre tranches, selon le quotient familial défini par la CAF.

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

Quotient familial CAF	Prix unitaire du repas En euros	Prix du forfait mensuel En euros	Prix du demi forfait mensuel En euros
0 à 600	1	14	7
601 à 1300	4.45	62.30	32
1301 à 2000	4.65	65.10	33
2001 et plus	4.85	67.90	34

La prise de repas exceptionnel sera facturée au prix de 5 euros.

Le forfait est calculé tenant compte du fait qu'il y a 140 jours de temps scolaire sur l'année 2021/2022.

Les élèves peuvent être inscrits soit au forfait de 4 jours par semaine, soit au demi forfait, 2 jours fixes.

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de la mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 17 voix pour, une voix contre et une abstention, valide la tarification des repas pour l'année scolaire 2021-2022 telle que présentée.

- Approbation du règlement du Restaurant scolaire 2021-2022 :

Annie ROCHET présente le projet rédigé du nouveau règlement du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022, et en donne lecture au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et deux abstentions, adopte le règlement du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Départ de Pascal JACQUES à 20h05

- Bilan financier de la salle des puces :

Le maire présente le bilan financier de l'opération « salle des puces ». Compte tenu du versement d'une subvention de la région de 33 000 € le reste à charge est de 100 000 euros pour la commune comprenant à la fois le coût d'achat du local et ses frais et l'ensemble des travaux.

5/ Personnel :

- Validation du recrutement d'un apprenti au sein des services techniques

Françoise JAILLET expose que la commune de CUISEAUX envisage de recruter un apprenti paysagiste qui serait formé par un agent technique de la commune, ayant une qualification dans le domaine des espaces verts. Un candidat a par ailleurs été sélectionné et un contrat lui a été proposé. Il pourrait bénéficier d'une formation du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2023. Il effectuerait cette formation en alternance au CFAA de Montmorot pour obtenir un BP de Jardinier Paysagiste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le recrutement d'un apprenti au sein des services techniques.

- Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade :

Françoise JAILLET informe le conseil que dans le cadre de la rédaction des lignes directrices de gestion, validée le 7 juillet 2021 par le comité technique, le centre de gestion a sollicité la commune de CUISEAUX pour obtenir un complément d'information concernant les quotas applicables à l'évolution de carrière des agents au sein du contingent communal. Elle présente le tableau établis pour répondre à la demande du centre de gestion :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	<i>Adjoint technique</i>	<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	100 %
C	<i>Adjoint technique principal 2^{ème} classe</i>	<i>Adjoint technique principal 1^{ère} classe</i>	100 %
C	<i>Adjoint technique principal 1^{ère} classe</i>	<i>Agent de maîtrise</i>	100%
C	<i>Agent de maîtrise</i>	<i>Agent de maîtrise principal</i>	100%
B	<i>Agent de maîtrise Principal</i>	<i>Technicien</i>	80%
B	<i>Technicien</i>	<i>Technicien Principal 2^{ème} Classe</i>	100%
B	<i>Technicien Principal 2^{ème} classe</i>	<i>Technicien principal 1^{ère} classe</i>	100%
A	<i>Technicien principal 1^{ère} classe</i>	<i>Ingénieur</i>	50%
C	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</i>	100%
C	<i>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</i>	<i>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</i>	100%
B	<i>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</i>	<i>Rédacteur</i>	80 %

B	Rédacteur	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	100 %
B	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	100%
A	Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe	Attaché	50%...

6/ travaux : points d'étapes sur les chantiers actuels

- Signalétique

Les travaux sont terminés seuls restent à poser les deux grands panneaux d'information du champ de foire, information touristique d'une part et information générale sur la ville d'autre part.

Les premières opérations datent de mai 2019, la pandémie n'a pas favorisé le rapide déroulement du chantier. Le total des dépenses s'établit à 63 435.70 € HT. La dépense subventionnable est de 56 285.70 € HT car la maîtrise d'œuvre n'est pas prise en compte. La subvention de la région sera de 22 514 .28 € avec un reste à charge pour la commune de 40 921.42 € HT.

- Entrée nord

L'opération entrée Nord est lancée depuis janvier 2021. Après un marché pour recruter un AMO, l'OPAC a été choisi pour un montant de 11 500 €. Le rendu de l'avant-projet est prévu le vendredi 9 juillet 2021. Les relevés topographiques ont été réalisés par ABCD pour un montant de 2275 €.

L'estimation initiale des travaux se chiffrait à 174 000 € mais dépendra bien évidemment des choix techniques et esthétiques qui seront faits après la présentation de l'avant-projet. La réalisation est prévue à compter de novembre 2021. Une subvention régionale (HABAM) de 30 % est demandée dépendante du montant des travaux ainsi qu'une subvention au titre des amendes de police.

- Sanitaires de l'école maternelle

Ce dossier avait comme impératif d'avoir à effectuer les travaux durant les vacances scolaires. Les travaux ont donc commencé le mercredi 7 juillet. Pour rappel l'AMO est Atelier 71. Un appel à la concurrence a été lancé et les réponses ont été peu nombreuses. 1 Lot a eu 2 réponses, les 5 autres lots n'ont eu qu'une seule réponse. Le financement est assuré par une subvention DETR de 21 956 € et une subvention du département de 18 296 €. Pour un montant de travaux de 68 698.30 € et un montant de 11 000 € représentant les opérations techniques, la maîtrise d'œuvre, le contrôle technique et les diagnostics amiante et plomb. Le reste à charge sera donc de 39 446 .30 € HT.

Arrivée du Julien BACAER à 20h20

- Coulée verte

Opération de la convention commencée depuis le quatrième trimestre 2019 et qui a subi quelques vicissitudes. Le coût s'établit à 76 493.04 € dont 8 670 € pour l'AMO ABCD, 67 323.84 € pour l'entreprise Petit jean et 9 169.20€ pour le sous-traitant « végétation ». La subvention attendue de la région sera de 30 597 € pour un reste à charge de la commune de 45 895.82 € HT.

- Champ de foire

Opération de la convention. Le chantier est actuellement en voie de finition pour la partie terrassement. Les plantations et le bitume de chemin de ronde seront effectués à l'automne. Un certain nombre d'ajustements ont été nécessaires en cours de chantier, les chiffres proposés seront donc à valider dès lors que l'ensemble sera terminé. Les marchés ont été passés pour les sommes suivantes : Maîtrise d'œuvre pour 14 893 €, Travaux pour 276307.70 € soit un total de 291200.70 € HT. Le financement est assuré par une subvention de la région de 104 800 €, une subvention DETR de 52 400 € et une subvention département de 10 000 € soit au total 167 200 €. Le reste à charge de la commune est donc de 124 000 .70 €.

- Chemin d'accès à l'EHPAD

Ce chantier ressort d'une compétence partagée entre la commune et BLI. Le chemin de roulement étant assumé par BLI et les autres prestations, trottoirs, eaux pluviales, sécurité incendie, éclairage public de la responsabilité de la commune. Le montant des travaux sera de 52 066 € Ce montant est entièrement à la charge de la commune.

- Entrées ouest et sud-ouest

Dossier qui fait partie du programme de revitalisation de juin 2018. Un AMO a été désigné, il s'agit de l'atelier du bocage qui a travaillé sur le champ de foire. Le coût de l'AMO est de 4 350 € L'avant-projet sera rendu le mardi 27 juillet pour idéalement des travaux à partir d'octobre novembre car il y aura essentiellement des plantations.

- Ateliers municipaux

Les opérations « ateliers municipaux » sont de deux ordres, l'aménagement du tènement contiguë aux Ets Delorme et la déconstruction des installations existantes.

L'installation se heurte pour le moment à un arbitrage sur les limites de propriété dont les relevés initiaux faits par géomètre en 2005 se sont avérés faux. L'architecte Atelier 71 travaille actuellement sur un avant-projet qui devrait être présenté début septembre ; Les marchés de travaux suivront.

La déconstruction n'est évidemment pas lancée. Un appel d'offre pour trouver un AMO doit être lancé en septembre.

Questions diverses :

- Le Maire précise au conseil municipal qu'un nouveau chargé de mission, Florian Derible, a été engagé dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », pour réaliser des travaux d'aide à l'ingénierie. Il interviendra 2 jours par semaine pour le compte de la commune de CUISEAUX. Il devra prévoir, concevoir, suivre et contrôler les dossiers en cours et à venir (toilettes publiques, vestiaires du stades et fonds façades, grilles de la maternelles...). Il sera à disposition de la commune les mercredis et jeudis.

- Le déménagement de l'EHPAD est prévu le 6 septembre prochain. La commission de sécurité doit se prononcer sur son ouverture le 30 juillet.

- Suite au départ programmé de plusieurs médecins et à la sollicitation de la mairie, l'ARS a envoyé un courrier réponse « standard » commentée par Françoise JAILLET. Elle relate qu'une réunion a déjà eu lieu avec quelques conseillers municipaux et le pharmacien de CUISEAUX, afin de déterminer une stratégie pour élargir le champ des recherches en professionnels de santé (médecins généralistes). Il est proposé d'utiliser les réseaux sociaux et de faire parvenir la recherche aux facultés de médecine.

Départ d'Emmanuel BERTHAUD à 20h45

- Audrey FAUVEY et Fanny UNY rappellent les difficultés rencontrées pour fédérer des bénévoles et des associations impliquées en vue de l'organisation des journées citoyennes le 25 septembre prochain mais également de la Foire de la Saint Simon.

- Un cirque doit s'installer les 24 et 25 août près du stade : Il sera proposé une entrée gratuite aux enfants de la maternelle et de la primaire des écoles de Cuiseaux.

- Gilles de Courtivron informe le Conseil Municipal que le CCS envisage de profiter de l'opportunité qui est offerte, dans le cadre du plan de relance gouvernemental, d'engager un conseiller numérique pour aider les personnes dans le cadre de leurs démarches dématérialisées avec les administrations. Le financement complet du poste n'a pas encore été résolu, la préfecture pourrait apporter des informations complémentaires prochainement pour supprimer cette difficulté.

- Comité des fêtes : Françoise JAILLET rapporte les retours très positifs de la population qui a apprécié la soirée concert du 2 juillet dernier. Une partie des frais a été prise en charge par le comité des fêtes, le reste à charge sera supporté par la commune.

- Gérard GIANORA annonce que le bulletin municipal sera à l'imprimerie dès lundi pour une distribution envisageable d'ici une dizaine de jours.

- Le vernissage de l'inter biennale aura lieu le 11 septembre.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 16 septembre 2021 à 18h45

La séance est levée à 21h15
La secrétaire, Magali GEROLT



Cuiseaux, le 8 juillet 2021
Christian LEROY

